



A Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2015

Messieurs les Directeurs,

Le 22 septembre 2015, vous nous avez convoqués à une réunion conjointe des CTSD Rhône-Alpes et Auvergne portant sur la réforme territoriale et le projet AURA. Nous nous sommes rendus à Lyon à cette occasion. Avant de débiter la séance, nous vous avons demandé de nous remettre des informations détaillées sur les mutualisations ou spécialisations, la projection des effectifs à moyen terme par site, par corps, par mission, les disparitions de services, voire de sites au profit d'autres structures. Vous avez déclaré ne pas avoir d'informations précises à nous communiquer sur ces points, ce qui a motivé notre décision de ne pas siéger ce jour dans cette instance.

Nous avons ensuite reçu le mercredi 30 septembre à 19h une invitation à une réunion informelle des membres des CHSCT et des CTSD des deux régions, pour le lundi suivant, soit le 5 octobre. Les éléments demandés en préalable au CTSD du 22 septembre n'ayant toujours pas été apportés dans leur intégralité, notamment certains éléments étant particulièrement datés au regard de la rapidité de l'avancement du projet (pas de compte-rendu de groupes de travail postérieurs au 4 juin), nous avons décidé de ne pas nous rendre à cette invitation.

De plus, alors que nous vous avons demandé dans notre courrier intersyndical du 25 septembre la consultation en amont du CHSCT et du CTSD sur les documents de travail des participants au séminaire inter-CODIR du 22 octobre, vous nous avez répondu que ces documents n'étaient pas établis à ce jour puisqu'ils dépendraient de l'avancement des travaux en cours, et nous constatons que le calendrier remis le 30 septembre fait état d'une prochaine réunion du CTSD Auvergne prévue le 26 octobre, c'est-à-dire après la tenue du séminaire inter-CODIR.

Une consultation en amont du CTSD sur le projet de micro-organigramme paraît donc compromise... et nous conduira, représentants du personnel, à déplorer à nouveau que la consultation du CTSD reste purement formelle, symbolique, anecdotique. Cette fois encore et bien que cela vous ait été reproché au moment de la présentation du projet de macro-organigramme, vous choisissez de vous passer de l'avis des représentants du personnel qui apparaît pourtant comme un préalable à vos travaux des 22 et 23 octobre prochains.

Par conséquent, le calendrier qui nous a été remis ne respecte pas les principes d'une consultation digne de ce nom, et nous vous rappelons une fois de plus que **cette absence de consultation préalable entrave nos missions de représentants du personnel.**

Nous vous demandons de nous faire parvenir dans les meilleurs délais les éléments commandés pour le 15 octobre aux membres de l'équipe projet en charge de construire la préfiguration de la DIRECCTE AURA, comprenant les projets de micro-organigrammes et rapports incluant en particulier les projections aux échéances et horizon 2018 et 2019 mentionnés dans les lettres de mission dans le cadre défini par la circulaire du Premier Ministre demandant notamment la préservation des effectifs permettant d'assurer un maintien durable des compétences.

Nous vous demandons également de nous consulter sur ces documents avant leur présentation en séminaire inter-CODIR.

Dès à présent, nous attirons votre attention sur la multiplication alarmante du nombre d'agents se trouvant en difficulté en raison de l'incertitude du devenir de leur poste, ou apprenant brutalement que leurs attributions sont remaniées ou purement remises en cause à l'occasion des réorganisations en cours.

Les représentants du personnel CFDT - CGT - SNUTEFE-FSU - SUD au CTSD Auvergne.